

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 23 09 25/095

**DEL 230925/095 – PROGRAMME AGGLORENOV : SUBVENTION « EMBELLISSEMENT DES FACADES »
POUR LA FACADE SITUE 6 AV DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY – MONSIEUR CORNUAULT****Nombre de conseillers en exercice : 33**

Nombre de présents : 27

Nombre d'absents excusés : 6

Nombre de pouvoir : 3

Quorum : 17

Le lundi 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de la commune de Moncoutant-sur-Sèvre, régulièrement convoqué, par le Maire Roland MOREAU s'est réuni salle du conseil ;

Secrétaire de séance : Éric BERTHELOT

Nombre de voix exprimées : 30**Date de convocation :** le mardi 19 septembre 2023**Etaient présents :**

AYRAULT NICOLAS (Adjoint) – BAUDIN ELISABETH – BELAUD AMELIE – BERTHELOT ERIC – BILHEU CHRISTIAN – BILLAUD DAMIENE– BILLY JACQUES (Maire délégué de moutiers sous Chantemerle) – BOCHE PATRICE (Adjoint) – BOSSARD ESTELLE (Adjointe) - DALLA BARBA ANNE (Maire déléguée de St Jouin de Milly) – DAVID STEPHANIE – FAZILLEAU STANISLAS (Maire délégué de Pugny) – GANDRILLON ELISE – GIRAUD VALERIE – HERAULT STELLIE – HERBRETEAU EMMANUELLE (maire déléguée de Le Breuil Bernard) – MAINARD CYRIL (Conseiller délégué) – MARSAULT MARIE-CLAUDE – MERCERON CHRISTIAN (Adjoint) – MOREAU ROLAND (Maire) – PETRAUD GILLES (Adjoint) – PROUD SEBASTIEN – RENAUDIN SYLVIE (Adjointe)– TALBOT MALVINA – TOUCHARD CLAUDE (Conseiller délégué) – VRIGNAUD CECILE (maire déléguée de Moncoutant)

Etaient excusés : BOSSARD ESTELLE a donné pouvoir à BODET SANDRINE (Adjointe) – BOULANGER PHILIPPE (maire délégué de La Chapelle St Etienne) – FUZEAU GUILLAUME – MOINEAU MARIE-JOSE a donné pouvoir à SIBILEAU VIVIANE – MOUILLER PHILIPPE a donné pouvoir à MOREAU ROLAND – SOULARD MAXIME

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

EXPOSE DES MOTIFS : Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante lors du conseil du 4 octobre 2021 par délibération a approuvé la mise en place sur son territoire du programme communautaire pour l'amélioration de l'habitat privé composé notamment d'une OPAH RU multisites, d'une OPAH centres-bourgs et d'un programme local, pour une durée de 5 ans. Et depuis dénommé : Programme Agglo Rénov'.

L'assemblée a également approuvé les périmètres de chacun de ces programmes, les modalités d'intervention et les engagements financiers associés à ces opérations.

A ce programme ont été associés des règlements supplémentaires afin de renforcer les actions en faveur de la revitalisation des centres-bourgs auxquels la commune a souhaité également s'engager.

Pour rappel, les règlements sont les suivants :

- Règlement amélioration habitat « Transformation restructuration »
- Règlement amélioration habitat « Rénovation primo accédant »
- Règlement amélioration habitat « Prime aux logements vacants »
- Règlement amélioration habitat « Subvention embellissement de façade »
- Règlement amélioration habitat « Projets habitats collectifs et/ou atypiques »

L'assemblée aura à statuer sur 1 demande entrant dans ce programme :

Porteur de projet	Règlement	Aide de la commune	Montant sollicité et tel que vu en commission
Monsieur Cornuault - 6 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - MONCOUTANT	Embellissement de façade	Une aide financière CA2B à hauteur de 20% de 10 000€ HT et 10% supplémentaire dans le cadre d'une réhabilitation globale ou d'une campagne de ravalement de façades obligatoire + part commune = 20% du montant HT plafonnée à 10 000€ pour amélioration de façade + 10% du montant HT s'il y a colorisation.	612 € : aggro2B 917 € : commune Mct-sur-Sèvre Soit un total de subvention de 1529 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- **D'APPROUVER** l'attribution de la subvention telle que proposée
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire ou son représentant à l'effet de signer tous les documents afférents à cette opération.
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires à l'opération

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme

Publié ce jour

Moncoutant sur Sèvre, le 29/09/2023

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Eric BERTHELOT secrétaire de séance**Roland MOREAU** Maire